



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 février 2022 :

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Fabienne DARGAUD, Amélie DORIN, Marie-Christine GRIFFON, Émilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY, Nathalie LAPALUS

**Suppléants :** Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX

**Participaient sans voix délibérative :** Annick GIRAUD

**Excusé :** Florent PIERRE

**Animateur de séance :** Patrick CAGNIN

**Secrétaire de séance :** Thierry MICHEL

*Séance ouverte à 20h40*

### Ordre du jour

#### - Compte-rendu et délibérations du précédent Conseil

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations prises lors du Conseil municipal du 17 janvier 2022 sont rappelées à l'assemblée. L'ensemble des délibérants signe le registre.

#### - Suivi des travaux et projets en cours

##### ➤ Lion d'Or

Patrick CAGNIN indique à l'assemblée que la livraison prévue fin mars sera sans doute retardée à fin mai, ce qui pose problème à l'OPAC en raison des loyers, 5000€ environ perdus par mois de retard.

Il présente différents devis pour des travaux complémentaires à la charge du maître d'ouvrage au Conseil municipal qui les accepte à l'unanimité :

- **Bonglet : faux plafonds oubliés 4162 € HT dans le local commercial**
- **EDF tarif jaune et disjoncteur pour environ 2100 € HT**

##### ➤ Aménagement du centre bourg

La mise en place d'un alternat s'avère plus complexe à mettre en place que prévu, nombre de véhicules ne respectent pas la signalisation, se mettent en danger et risquent de provoquer des accidents sur le chantier. En conséquence, la rue principale reste donc interdite à la circulation pendant le temps des travaux.

Patrick CAGNIN et Daniel DUMONTET présentent l'état d'avancement des travaux, en principe la grande rue sera ouverte à partir du 4 mars.

Le Conseil municipal constate les difficultés que posent ces travaux tant à la population matourine qu'aux véhicules qui traversent la commune et encore davantage aux commerçants. Tous les efforts de communication ne peuvent palier à l'importance des travaux qui provoquent d'importantes contraintes mais permettront de retrouver des voies rénovées.

Le maire indique que la convention définitive de financement du FEADER reçue en début de semaine est particulièrement inquiétante. En effet, sur les 430 000 € escomptés, seulement 200 000 € seraient accordés en l'état. Les raisons de cette pénalisation ne sont pas claires et d'autant plus difficiles à comprendre que les services instructeurs de la région ont été associés à chaque étape et ont validé les choix et options retenues. Un rendez-vous se tiendra prochainement avec la Direction de l'aménagement et du territoire qui instruit les dossiers.

##### ➤ Petites Villes Demain

Le Conseil municipal est informé de la prise de poste Lydie TREMEAU, nouvelle cheffe de projet de la CC SCMB pour les 4 petites villes de demain.

##### ➤ Rénovation immobilière en centre-bourg

Pour faire suite à la validation des orientations proposés à l'issue de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le Conseil municipal, la recherche d'un maître d'œuvre est lancée et les contacts avec les locataires et propriétaires mitoyens des bâtiments sont engagés.

- Immeuble Jean ROUX

Alain GUERIN présente au conseil municipal le compromis trouvé avec maîtres SIRE TORTET et SAULNIER pour l'acquisition d'une partie de la propriété J ROUX :

- Acquisition du bâtiment principal, commerce et logement pour un montant de 30 000 €
- Frais de division, géomètre, création de parcelles... à la charge de la commune
- Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur,

Dans cette hypothèse, la commune conserverait la propriété des dépendances accessibles depuis la rue du Matray.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- DÉCIDE de vendre le bâtiment principal aux conditions proposées :
  - Acquisition du bâtiment principal, commerce et logement pour un montant de 30 000 € ;
  - Frais de division, géomètre, création de parcelles... à la charge de la commune ;
  - Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur en l'étude de leur choix ;
  - L'acheteur sera l'une des notaires à titre personnel ou toute entité qui se substituerait à leur demande.
- DEMANDE que les délais de libération du local actuellement occupé par l'étude notariale fassent l'objet d'un accord pour coordonner l'ensemble des projets.
- MANDATE le Maire ou un adjoint pour rechercher les conditions à même de louer les dépendances de la propriété qui resteront à la commune après la division.
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

#### ➤ **École maternelle**

Le financement de la région dans le cadre du PAIR / EFFILOGIS est en cours d'instruction. Le dossier technique a été remis le 31 janvier 2022. Une décision devrait intervenir rapidement, l'enjeu est particulièrement important. Le bénéfice du PAIR représentant un supplément de financement de plus de 300 000€.

Dès lors que la situation sera clarifiée le planning sera arrêté de façon définitive et les travaux préparatoires pourront reprendre.

#### ➤ **Lotissement du Paluet**

L'appel d'offres est lancé pour 1<sup>ère</sup> tranche de travaux. L'ouverture des plis est programmée le 11 mars. Les réflexions pour optimiser l'utilisation du lot de 4680 m<sup>2</sup>, par un habitat participatif, intergénérationnel...se poursuivent. L'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visé dans un premier temps n'est pas à la portée de la Commune. Mais ce n'est que partie remise.

#### ➤ **Offre de logements sociaux au sein des lotissements**

A ce stade, le Conseil municipal n'a pas pris de décision quant à la possibilité de contribuer à maintenir une véritable mixité sociale comme cela a été fait dans les autres lotissements.

#### **Après en avoir débattu, le conseil municipal délibère à l'unanimité :**

- ACCORD DE PRINCIPE pour réserver 2 à 4 lots destinés à la construction de maisons individuelles ou mitoyennes ;
- ENVISAGE d'utiliser le dernier lot disponible sur le lotissement de la Prasle ;
- SOUHAITE que la commune soit maître d'ouvrage, sans exclure de confier l'opération à un tiers si l'opportunité se présente ;
- MANDATE le Maire ou un adjoint pour mener à bien cette décision.

### **- Décisions budgétaires**

#### ➤ **Délibérations modificatives**

Le Maire explique que quatre délibérations prises lors le Conseil municipal du 13 décembre 2022 autorisant l'ouverture de crédits d'investissement 2022 dans l'attente du vote du BP 2022 tenaient compte des restes à réaliser (RAR) en dépenses qui s'élèvent à 1 512 376€ pour le budget principal, 272 758€ pour le budget « eau », 4 659€ pour le budget « chaufferie centrale » et 448 353€ pour le budget « locaux commerciaux ».

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Seuls les crédits ayant fait l'objet d'un vote au budget N-1 doivent donc être retenus. Les dépenses relatives aux RAR de l'exercice N-1 sont constatées et exécutées au regard de l'état établi par l'ordonnateur au 31 décembre de l'exercice N-2. En conséquence, les montants correspondants ne peuvent être intégrés dans le calcul des crédits d'investissement ouverts par anticipation.

Le Conseil doit corriger cette irrégularité en adoptant de nouvelles délibérations se limitant au quart des crédits ouverts au budget N-1. Les délibérations 120, 122, 123 et 124 de 2021 ont donc été annulées et remplacées par de nouvelles délibérations. Les délibérations 1, 2, 3 et 4 de 2022 reprennent la prise en charge des dépenses d'investissement 2022 dans l'attente du vote du BP 2022 pour les budgets principal, "eau", "chaufferie centrale" et "locaux commerciaux", sans irrégularités.

#### **Après en avoir débattu, le conseil municipal délibère à l'unanimité :**

- DÉCIDE de remplacer les délibérations 120, 122, 123 et 124 de 2021 sur la prise en charge des dépenses d'investissement 2022 dans l'attente du vote du BP 2022 pour les budgets principal, "eau", "chaufferie centrale" et "locaux commerciaux" par de nouvelles délibérations en raison de leur irrégularité ;
- PREND la prise en charge des dépenses d'investissement 2022 dans l'attente du vote du BP 2022 pour les budgets principal, "eau", "chaufferie centrale" et "locaux commerciaux" à travers les délibérations 1, 2, 3 et 4 de 2022.

#### ➤ **Questions financières**

- La ligne de trésorerie court jusqu'à fin février, à hauteur de 300 000 €. Le Conseil municipal décide de solliciter les banques pour une ligne de trésorerie de 500 000€
- Consultation en cours pour un emprunt afin de financer la rénovation de la maison des patrimoines à hauteur de 200 000 € sur une durée de l'ordre de 20 ans.

#### **- Personnel communal**

Le conseil municipal est informé :

- de la démission d'un assistant administratif contractuel ;
- de la fermeture probable du secrétariat de mairie en raison d'une multiplication des cas de COVID ;

Compte tenu de la difficulté à pourvoir durablement les postes du secrétariat, de l'absence de candidats ayant déjà concours ou expérience et la perspective de départ à la retraite, le maire indique avoir sollicité l'appui du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour accompagner la commune de façon globale sur les ressources humaines.

#### ➤ **Renouvellement contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le maire indique au Conseil municipal qu'un agent donnant toute satisfaction peut, en concertation avec lui, au choix faire l'objet d'une titularisation ou du renouvellement de son contrat PEC.

Le PEC permettant de bénéficier d'aides, il donne à la commune les moyens d'accompagner plus facilement l'agent dans son programme de formation.

Le Conseil municipal mandate le maire pour trouver un accord avec l'agent concerné et prend, dans l'hypothèse où le PEC serait retenu, l'engagement moral de titulariser l'agent et de le conserver au sein des effectifs communaux jusqu'à ce qu'il fasse valoir ses droits à la retraite ou quitte son emploi de son initiative.

➤ **Convention de mise à disposition**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la convention de mise à disposition d'un agent qui s'est engagé dans l'obtention du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur (BAFA pour la réalisation d'un stage au sein du service enfance jeunesse de la CC SCMB).

**- Commissions municipales**

➤ **Commission technique**

Les membres de la commission présentent au Conseil municipal les sujets et travaux en cours. Le compte rendu de la séance est à disposition.

➤ **Commission CATE**

Le compte-rendu a été diffusé au conseil municipal. Les membres de la commission apportent différentes précisions :

- **Maison des Patrimoines :**
    - + le projet muséographique a bien avancé, présenté au conseil municipal, il est globalement validé. Le traitement de la dernière pièce (atelier du manoir) mérite toutefois d'être encore travaillé ;
    - + La question du changement de nom est également posée pour favoriser une communication en phase avec le site et le projet qui sera décliné.
    - + La présentation de l'APD est prévue le 15 mars
  - **Création de la halle et aménagement du parc :**
    - + le travail se poursuit pour finaliser l'APD en associant les différents partenaires et utilisateurs du site.
- Le planning est calé sur un début des travaux après la saison touristique 2022.

Alain Guérin fait part au Conseil municipal de la possibilité pour les collectivités de solliciter une subvention de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts au titre du Mécénat « Identification et valorisation d'un patrimoine commun dans le but de créer une identité et une mémoire partagée ».

Le projet conduit au niveau de la Maison des Patrimoines peut entrer dans ce cadre au titre de la refonte de la muséographie et de l'aménagement du parc, pour un total de dépenses de 282 484 €.

Alain Guérin propose à l'assemblée de solliciter une subvention à hauteur de 39 550 € sur la base du plan de financement ci-après :

Coût :	282 484 €HT
Subventions :	
Etat :	84 744 € HT 30% (accepté)
Région :	98 870 € HT 35% (accepté)
Département :	2 820 € HT 1% (accepté)
Mécénat :	39 550 € HT 14% (sollicité)
Emprunt :	<u>56 500 € HT 20 %</u> (en cours)
Total :	282 484 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-DECIDE de solliciter de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts au titre du Mécénat « Identification et valorisation d'un patrimoine commun dans le but de créer une identité et une mémoire partagée » une subvention à hauteur de 39 550 €.

-RETIENT le plan de financement suivant :

Coût :	282 484 €HT
Subventions :	
Etat :	84 744 € HT 30% (accepté)
Région :	98 870 € HT 35% (accepté)
Département :	2 820 € HT 1% (accepté)
Mécénat :	39 550 € HT 14% (sollicité)
Emprunt :	<u>56 500 € HT 20%</u> (en cours)
Total :	282 484 € HT

-DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

- Demande aide région pour plantation (MDP ZLP) 80%

- **Chemin de la dîme :**

- + les travaux confiés à Loïc GRIEZMANN LGTP ont commencé.

- **Pierres de justice de paix**

- + Elles viennent de retrouver leur place à la Baize, un panneau explicatif viendra expliquer leur rôle prochainement.

- **Site de Loisirs du Paluet**

Sur proposition de Ludovic MICHEL, le conseil municipal, à l'unanimité adopte

- + Le règlement de l'étang pour 2022 ;

- + Une augmentation des tarifs pour l'étang de pêche au titre des années 2022 ? 2023 et 2024

- **Piscine**

Le Conseil municipal est informé des différents contacts en cours pour assurer la saison 2022. Annick GIRAUD précise que cette année l'équipe pourrait intégrer 2 maîtres nageuses dès le début de saison, ce qui permettrait d'envisager sereinement la natation scolaire et de développer un véritable programme d'animation autour des apprentissages à mettre en place avec les écoles et le collège.

Thierry MICHEL fait état d'un différend sur la facturation de la natation scolaire 2021 avec le collège. Rendez-vous sera pris pour analyser les écarts et retrouver leur origine.

**A l'issue des échanges, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- + VALIDE une période d'ouverture de la piscine du 26 mai au 18 septembre 2022.

- + CHARGE le maire de procéder aux différents recrutements saisonniers

- + DECIDE de solliciter des subventions en fonction du programme d'animation qui sera développé.

- **Camping du Paluet**

Le maire présente au Conseil municipal la demande d'AQUADIS LOISIRS de bénéficier d'une remise de 50% sur loyer 2020 et d'un geste sur la contribution à l'utilisation de la piscine.

Le Conseil municipal comprend les difficultés d'AQUADIS LOISIRS, il note également que les charges ont été minorées de façon significative et qu'en 2020 la commune s'est impliquée de façon importante. La commune de Matour est déçue sur le niveau d'investissement et d'implication du locataire qui ne correspond pas au niveau attendu.

**A l'issue des échanges, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- + DECIDE de faire une réduction de 2000€ à AQUADIS LOISIRS au titre de l'année 2020 pour le loyer et l'utilisation de la piscine.

- + DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

- **Régie cinéma**

Il convient d'adapter les systèmes de paiement aux évolutions souhaitées par les cinéphiles.

**A l'issue des échanges, le conseil municipal à l'unanimité :**

- DECIDE de mettre en place un terminal de paiement par carte et le paiement en ligne

- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

- **Subvention exceptionnelle**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de soutien de l'UCIA pour contribuer au travail du dessinateur sur les vitrines des commerçants pendant la période des fêtes de fin d'année.

Le coût de la prestation s'élève à 800€.

**A l'issue des échanges, le conseil municipal à l'unanimité :**

- +ADRESSE ses sincères remerciements pour l'effort réalisé par les commerçants qui contribuent ainsi à l'attractivité du bourg de Matour.
- + DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle de 400€ à l'UCIA pour cette opération.

➤ **Commission Education et Solidarités Locales**

- **Ecoles** : gestion du covid difficile en ce début d'année pour le restaurant scolaire. Malgré des annulations de repas, l'absence de personnel testé positif, le service n'a jamais fermé, le personnel s'entraînant pour que le service soit maintenu.
- **Tarification sociale de la cantine** : l'Etat a versé rapidement le complément de tarif pour les repas à moins d'un euro ou un euro. Cela représente 3690 repas pris sur le 1<sup>e</sup> quadrimestre pour un remboursement de 11 070 euros des avances faites par la commune.
- **Visite école et cantine par le délégué départemental de l'éducation nationale, M Perret**  
Les locaux sont globalement satisfaisants, néanmoins quelques propositions de travaux ont été suggérées : rafraîchissement de l'entrée et montée d'escalier à l'école primaire, installation de points d'eau dans les classes et de sanitaires extérieurs supplémentaires.
  - Une deuxième issue de secours serait à finaliser pour la cantine.
  - Le maire indique que toutes ces réalisations sont inscrites dans un futur projet plus important de rénovation des bâtiments
- **Projet de rénovation de l'école maternelle** : quand ce projet sera définitivement financé, la commission rencontrera toutes les parties prenantes pour la mise en place de l'école provisoire dans la maison des associations en faisant le lien avec le planning de travaux et d'installation.
- **OPAC-Lion d'Or** : prise de contact avec le responsable de l'Agence du Mâconnais qui prépare la mise en location des logements une visite virtuelle des logements. La commission via le site internet de la Commune appuiera la diffusion. Les dossiers peuvent être déposés en ligne. Une commission d'attribution aura lieu courant mars/avril.
- **Camion démonstrateur « chez moi sûr »** : le mardi 5 avril 2022 à la Maison des Patrimoines pour présenter les aménagements de l'habitat ainsi que les aides existantes pour le maintien à domicile des personnes vieillissantes.
- **Projet Entraide/entr'age en lien avec Villages solidaires pour rompre l'isolement des personnes âgées**. Les visites de courtoisie pourraient reprendre au printemps si le contexte sanitaire le permet. La commission ESL s'ouvre avec un nouveau groupe de bénévoles qui assureront des visites aux personnes isolées de la commune.
- **Réfugiés** : 2 rencontres ont eu lieu avec les représentants des communes recevant des réfugiés, les responsables des collectifs de bénévoles, Villages Solidaires et l'association le Pont. La commune de Matour exprime clairement sa volonté de trouver rapidement des solutions pour faire face au déficit du bénévoles en particulier pour les déplacements liés aux cours de Français Langue Etrangère qui ne sont proposés que sur Mâcon. Différentes démarches sont en cours en directions des services compétents de l'Etat.

- **Questions diverses**

➤ **14 avril circuit de Saône et Loire**

L'épreuve cycliste arrive à Matour le 14 avril 2022. Elle réunit 20 équipes et 150 coureurs, c'est un événement sportif majeur pour la Saône et Loire.

Alain GUERIN indique que l'organisation et les contacts sont en cours afin d'accueillir cette épreuve dans les meilleures conditions.

➤ **CAUE**

L'adhésion sera renouvelée chaque année pour la durée du mandat

➤ **Dates à retenir ou programmer**

○ Commission ESL	02/03 à 19h00
Maire Adjoint SG	03/03 20h30
Commission technique	08/03 19h00
CM	14/03 20h30
CATE	07/03 20h30
Préparation budgétaires	16 et 17 mars à 14h
CM à huis clos	22 mars à 20h30
CM vote des budgets	31 mars 20h30